Parc national de forêts

Offre d'emploi – CDD – 6 mois

Contribution à la connaissance des patrimoines du Parc national de forêts

Inventaire et cartographie des patrimoines des bord de route

Contexte

Le Parc national de forêts – le plus récent des 11 parcs nationaux français – est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique, créé par le décret 2019-1132 du 06 novembre 2019. Situé à la fois en Haute-Marne et en Côte-d'Or, ce Parc national est dédié à la préservation de la forêt feuillue de plaine et à la valorisation des riches patrimoines d'un territoire rural. L'aire optimale du Parc national s'étend sur 127 communes, dont 60 concernées par le cœur et 110 ont à ce jour adhéré à la charte.

L'allée d'arbres en bord de route, bien plus qu'une simple configuration végétale, incarne un patrimoine culturel immatériel d'une richesse inestimable. Avant même d'assumer son rôle écologique essentiel, en fournissant les multiples fonctions écosystémiques nécessaires à nos villes et campagnes, elle porte en elle une histoire héritée de la Renaissance italienne et du concept du jardin "à la française". Ce legs, maintenu à travers les siècles, s'est façonné sous l'influence de divers courants artistiques, érigeant l'allée d'arbres en une expression architecturale singulière, caractérisée par la colonnade, la voûte et le "plancher" – incarné par le chemin, la route, la rue, le canal… Au-delà de la symbolique et de l'esthétique que porte cette construction végétale – qui permis de monumentaliser les entrées de villages –, ses aspects pratiques furent essentiels par le passé : apports d'ombre, délimitation de la route (contexte hivernal).

La richesse du patrimoine de bord de route s'étend également aux éléments bâtis qui ponctuent ces axes routiers, tels que les édicules religieux (croix de chemins, de carrefours, calvaires) et les petites constructions souvent liées à l'entretien de linéaires (cabanes de cantonniers, dites « cabottes » localement, souvent construites en pierre sèche) ; voire les bornes anciennes. Ces « marqueurs » du patrimoine rural rappellent des activités anciennes tout autant qu'une spiritualité ancrée dans le paysage.

Les habitats des bords de route constitués des arbres d'alignement, des haies et de la strate herbacée constituent des habitats précieux pour la faune et la flore. Ils sont autant des postes de repos, de reproduction, d'alimentation ou postes d'observation pour une multitude d'espèces aux exigences différentes. Ces milieux sont souvent riches en biodiversité végétale et animale. Par leur nature, leur environnement, et leur structure linéaire, les arbres d'alignement et les habitats de bords de route constituent des corridors écologiques pour de nombreuses espèces : ils leur offrent sécurité, couvert et aide à l'orientation. Véritables éléments constitutifs de la trame verte et bleue, ils maillent le paysage et permettent de relier différents types d'habitats. La dimension verticale des arbres, quant à elle, contribue au franchissement des routes via le houppier et l'ombre portée permet d'abaisser la température et facilite la traversée au sol. Le rôle des bords de route est majeur dans des matrices paysagères urbaines, rurales ou agricoles parfois dépourvues d'éléments végétalisés.

Ainsi, cette initiative d'inventaire des bords de route vise à préserver et valoriser l'ensemble de ce patrimoine, tant végétal que bâti, afin de perpétuer ces héritages naturels, culturels et paysagers uniques (ou plutôt singuliers) qui façonnent notre identité collective.

Localisation du poste

- Bureaux du Parc national de forêts - 20, rue Anatole Gabeur – 52210 ARC-EN-BARROIS – Localisation également possible sur d'autres infrastructures du Parc national
- Déplacements sur le territoire du Parc national – permis B indispensable - accès au parc de véhicules administratifs
- Déplacement ponctuel possible hors territoire

Missions

Mission principale : Inventaire et cartographie des patrimoines de bords de route. Rendus attendus sous la forme d'un rapport de synthèse et de fiches d'inventaire dont le contenu sera renseigné dans une base de données et des couches cartographiques.

1/ Volet méthodologique

Elaborer la méthode d'inventaire et les critères de caractérisation des alignements d'arbres pour définir leur caractère patrimonial (naturel, culturel et paysager).
Développer et mettre en place un outil cartographique associé à une base de données (avec l'appui de la géomaticienne) pour répertorier les patrimoines des bords de route (alignements d'arbres, éléments bâtis, etc.).
Compiler la donnée existante sur les patrimoines situés le long des bords de route du Parc national, en particulier cartographique.

2/ Volet patrimoine naturel et paysager

Recenser les alignements d'arbres de bord de route. Caractériser sa valeur paysagère globale – avec couverture photographique - et réaliser l'inventaire et la description précise de chaque arbre (essence, hauteur, houppier, présence de micro-habitats, état sanitaire visible…) afin de répertorier les plus-values faunistiques/floristiques et le rôle écologique de l'individu dans l'ensemble de l'alignement.

3/ Volet patrimoine bâti

Recenser les éléments bâtis de bords de route (cabanes et édicules religieux notamment) : localisation, couverture photographique, qualification de l'état de conservation et si possible identification du propriétaire

4/ Volet règlementaire

Recenser les réglementations en vigueur susceptibles d'interférer avec la gestion / protection du patrimoine de bord de route : protection au titre de sites, des abords de Monuments historiques, éléments patrimoniaux repérés au titre de l'urbanisme, incitation à la prise en compte d'éléments à l'échelle d'un SCOT, code de l'environnement, etc.

Le/la chargé.e d'inventaire peut être amené.e à participer à la vie de l'établissement public (participation aux réunions internes, aux instances, animation lors d'événements publics…).

Liaison hiérarchique

Le/la chargé.e d'inventaire et cartographie des patrimoines des bord de route est sous l'autorité directe du ou de.la responsable du service Connaissance Patrimoines, et travaille de façon étroite avec les chargé.es de mission travaillant sur les patrimoines naturel, culturel et paysager ainsi qu'avec la géomaticienne.

Relations externes liées au poste

- Services de l'Etat (DDT, …), collectivités locales,
- Partenaires locaux et associations,
- ONF – expert arbres conseil

Profil recherché

Compétences recherchées

- Formation initiale dans le domaine du paysage, de l'environnement ou de l'architecture souhaité

- Connaissances approfondies de l'arbre, connaissance naturaliste de base et sensibilité aux problématiques environnementales

- Très bonne capacité rédactionnelle
- Aisance relationnelle, sens du contact
- Prise d'initiative, force de proposition
- Autonomie, rigueur

- Un intérêt pour des missions de terrain ou sports de pleine nature
- Sensibilité artistique et vision dans l'espace

- Maîtrise des logiciels bureautiques, de bases de données et cartographiques (QGIS)

Comment candidater

- Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître la compétence et l'expérience du·de la candidat·e dans les domaines d'activités visés ainsi que sa date de disponibilité.
- Envoi des candidatures :
  - A l'adresse : secretariat@forets-parcnational.fr
  - Préciser en objet : Chargé.e d'inventaire et cartographie des patrimoines des bord de route
- Informations :
  - Personne à contacter : Matthieu DELCAMP, responsable du service Connaissance et Patrimoines – matthieu.delcamp@forets-parcnational.fr
  - La date limite de réception des candidatures est fixée le 2 avril 2024